



Commission scolaire
DES PHARES

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

La Commission scolaire des Phares est à l'écoute des besoins des écoles, partout sur le territoire

Rimouski, le 11 septembre 2007 – Les écoles de la Commission scolaire des Phares accueillent, cet automne, 9 161 élèves jeunes. Comparativement aux statistiques de l'automne 2006, on note une diminution de 180 élèves, soit une baisse de près de 2% de la clientèle jeune. Les centres de formation des adultes et de formation professionnelle de la Commission scolaire accueillent par ailleurs environ un millier d'élèves.

Bien que la diminution de clientèle jeune soit notable, elle est moins importante que prévue. Les écoles accueillent, en 2007-2008, 661 enfants au préscolaire 4 et 5 ans (657 en 2006), 163 petits inscrits au programme « Passe-Partout » (146 en 2006), 4118 jeunes au primaire (4209 en 2006) et 4219 élèves au secondaire (4329 en 2006). La diminution du nombre d'élèves est reliée à la décroissance démographique notée dans la région comme dans l'ensemble du Québec.

La Commission scolaire des Phares compte, cette année, cinq écoles qui regroupent moins de 30 élèves : les écoles l'Envol, de Métis-sur-Mer (secteur Les Boules), Arc-en-ciel de Sainte-Jeanne-D'Arc, Euclide-Fournier de Saint-Charles-Garnier, la Colombe d'Esprit-Saint et du Sommet de Padoue. La Commission scolaire assure le maintien de services éducatifs de qualité, dans ces écoles, et favorise les liens avec les communautés. Elle facilite également la communication entre les petites écoles rurales et les autres établissements.

Le projet « *École éloignée en réseau* », élaboré en 2006 et mis en application auprès des enseignantes et enseignants au cours de l'année scolaire 2006-2007, favorise la communication et l'échange d'information entre les enseignantes et enseignants, d'une part, et entre les élèves de différentes écoles, d'autre part. À compter de cet automne, les élèves de plusieurs écoles rurales commenceront à travailler en réseau. En brisant l'isolement, le projet « *École éloignée en réseau* » utilise une technologie de pointe qui permet un échange d'information rapide et efficace et qui soutient ainsi une même qualité de services dispensés aux élèves, qu'ils vivent en milieu urbain ou rural. Le projet « *École éloignée en réseau* » s'est concrétisé grâce à la réalisation du projet d'implantation de la fibre optique donnant accès à Internet à très haute vitesse, partout sur le territoire de la Commission scolaire des Phares.

-30-

Source : M. Raymond Tudeau
Président
Commission scolaire des Phares
723-9485